



Évaluation de mi-cycle de la Stratégie emploi et compétences jeunesse

Rapport final

Le 1 juin 2023

Table of contents

Liste des tableaux	iii
Liste des figures	iii
Liste des abréviations	iv
Sommaire	v
Résultats préliminaires des volets de la Stratégie pour les jeunes ciblés et les jeunes confrontés à des obstacles	vii
Résultats préliminaires de la Stratégie modernisée.....	vii
Résultats préliminaires à la suite des assouplissements temporaires en raison de la COVID-19	viii
Résultats de l'examen des données.....	ix
1. Introduction.....	1
2. Contexte de la Stratégie emploi et compétences jeunesse.....	3
3. Enjeux et questions concernant l'évaluation de mi-cycle.....	6
3.1 Atteinte de la population ciblée	6
3.2 Mise en œuvre des éléments et des mesures modernisés et résultats préliminaires.....	6
3.3 Mesures temporaires liées à la COVID-19.....	6
3.4 Mesure du rendement et collecte de données.....	6
4. Sources de données et méthode.....	7
4.1 Examen des données administratives	7
4.2 Revue de la littérature.....	7
4.3 Examen des documents.....	7
4.4 Entrevues auprès d'informateurs clés.....	7
4.5 Sondage auprès des employeurs ayant eu recours au programme Emplois d'été Canada	8
5. Constatations de l'évaluation.....	9
5.1 Atteinte de la population ciblée	9
5.2 Obstacles que les jeunes doivent principalement surmonter.....	12
5.3 Mise en œuvre des mesures et des éléments modernisés et résultats préliminaires du PSEJ et d'Emplois d'été Canada	15
5.4 Évaluation des enjeux et des défis qui pourraient empêcher l'atteinte des objectifs de la Stratégie	21
5.5 Mesures temporaires liées à la COVID-19.....	23
5.6 Mesure du rendement et collecte de données.....	25
6. Conclusion.....	30
6.1 Résumé des constatations	30
7. Références.....	32
Annexe A. Modèle logique de la SEJ, 2021.....	33

Liste des tableaux

Tableau 1. Affectation du financement total de la SECJ par ministère, organisme et société d'État partenaire et par volet entre les exercices 2019 à 2020 et 2023 à 2024	4
Tableau 2. Caractéristiques des participants par volet de la Stratégie.....	9
Tableau 3. Répartition géographique des participants au programme Emplois d'été Canada et à la SECJ	10
Tableau 4. Langue officielle des participants à la SECJ d'avril 2020 à décembre 2022.....	11
Tableau 5. Pourcentage de jeunes confrontés à des obstacles par volet de la SECJ	12
Tableau 6. Combinaison d'obstacles signalés par les participants d'avril 2020 à décembre 2022	14
Tableau 7. Nombre de participants à la SECJ et d'interventions de juin 2019 à décembre 2022.....	15
Tableau 8. Répartition des interventions de la SECJ d'avril 2020 à décembre 2022.....	16
Tableau 9. Interventions combinées par participant et durée moyenne (jours) des interventions combinées d'avril 2020 à décembre 2022.....	17
Tableau 10. Premiers résultats de la SECJ d'avril 2020 à décembre 2022.....	18
Tableau 11. Nombre de participants à Emplois d'été Canada et durée moyenne (nombre de jours) de l'intervention de juin 2019 à décembre 2022.....	19
Tableau 12. Objectifs annuels d'Emplois d'été Canada pour le nombre d'expériences de travail rémunéré obtenu (de juin 2019 à décembre 2022).....	19
Tableau 13. Demandes de projets à Emplois d'été Canada, approbations, durée moyenne des stages et recours aux mesures d'assouplissement temporaires (de juin 2019 à décembre 2022).....	24
Tableau 14. Taux de réponse au modèle de formulaire de renseignements sur le participant pour les participants à la SECJ.....	28

Liste des figures

Figure 1. Volets de la Stratégie emploi et compétences jeunesse.....	3
--	---

Liste des abréviations

EDSC	Emploi et Développement social Canada
SCSC	Système commun pour les subventions et les contributions
SEJ	Stratégie emploi jeunesse
SECJ	Stratégie emploi et compétences jeunesse
PSECJ	Programme de la Stratégie emploi et compétences jeunesse

Sommaire

La Stratégie emploi et compétences jeunesse (SECJ ou la Stratégie) aide les jeunes âgés de 15 à 30 ans, en particulier ceux aux prises avec des obstacles à l'emploi, à obtenir l'information et à acquérir les compétences, l'expérience professionnelle ainsi que les aptitudes dont ils ont besoin pour réussir leur transition vers le marché du travail. Le ministère de l'Emploi et du Développement social Canada (EDSC) dirige cette initiative horizontale, à laquelle participent 11 autres ministères fédéraux, organismes et sociétés d'État. La SECJ, qui a vu le jour en juin 2019, succède à la Stratégie emploi jeunesse (SEJ).

La Stratégie appuie les organisations qui proposent aux jeunes des stages et des services de perfectionnement des compétences, ainsi qu'un large éventail de mesures de soutien comme le mentorat, le soutien en matière de santé mentale, les entrevues d'embauche, les services de garde d'enfants pour les jeunes parents et l'accès subventionné à l'Internet pour faciliter la recherche d'emploi.

La Stratégie vise à épauler les jeunes confrontés à des obstacles à acquérir des compétences tout au long d'un continuum afin qu'ils soient mieux préparés à occuper un emploi. En fin de compte, il s'agit d'outiller les jeunes pour qu'ils puissent progresser sur le marché de l'emploi afin que les particuliers, les familles et les collectivités bénéficient mutuellement de la participation des jeunes à l'économie du Canada.

La Stratégie compte 2 volets, à savoir le programme de la SECJ, ci-après nommé PSECJ, et Emplois d'été Canada. EDSC est le seul ministère qui exécute le volet Emplois d'été Canada.

Le PSECJ compte 5 interventions en matière de compétences professionnelles et 3 mesures de soutien. Les interventions en matière de compétences professionnelles comprennent ce qui suit :

Possibilités d'emploi de qualité : grâce au PSECJ, le bénéficiaire de la contribution accorde des subventions

Objectifs de l'évaluation

Ce document présente l'évaluation de mi-cycle des volets de la Stratégie relevant d'EDSC : le programme de la Stratégie emploi et compétences jeunesse (PSECJ) et Emplois d'été Canada.

Dans ce rapport, on étudie la période allant du début de la modernisation de la SECJ (juin 2019) à décembre 2022.

Cette évaluation de mi-cycle vise à :

- présenter les résultats préliminaires des volets de la Stratégie modernisée relevant d'EDSC;
- présenter les résultats préliminaires des assouplissements temporaires liés à la COVID-19;
- orienter la mise en œuvre du nouveau cadre de mesure du rendement.

Investissement consacré à la SECJ

Par l'intermédiaire des ministères, organismes et sociétés d'État partenaires, la Stratégie représente un financement total de près de 4,5 milliards de dollars entre les exercices de 2019 à 2020 et de 2023 à 2024. EDSC reçoit plus de 73 % du total du financement octroyé à la SECJ.

Méthodologie de l'évaluation

Les constatations de ce rapport s'appuient sur 5 sources de données distinctes :

- entrevues auprès d'informateurs clés (avec des représentants d'EDSC et de Service Canada et des spécialistes de la question des jeunes)
- revue des documents
- revue de la littérature
- sondage auprès des employeurs d'Emplois d'été Canada
- analyse des données

Évaluation de mi-cycle de la Stratégie emploi et compétences jeunesse

salariales aux employeurs afin qu'ils créent des expériences de travail de qualité pour les jeunes dans un environnement de travail sûr, inclusif et sain.

Formation aux compétences entrepreneuriales : permet aux jeunes d'acquérir des compétences entrepreneuriales dans une activité où ils sont exposés au monde du travail autonome.

Services d'aide à l'emploi : permettent aux jeunes de trouver un emploi, notamment grâce à la rédaction d'un curriculum vitae, à la présentation de conseils sur la manière de se préparer à une entrevue et d'un soutien en milieu de stage.

Formation de préparation à l'emploi : activité préalable à l'emploi pour les jeunes qui ont besoin d'un perfectionnement supplémentaire avant d'acquérir une expérience de travail.

Formation accréditée axée sur les compétences : permet aux jeunes de participer à des cours qui comblent des lacunes précises dans leurs études et leur acquisition de compétences, en tenant compte des besoins du marché du travail.

Les mesures de soutien propres au PSECJ comprennent ce qui suit :

Mentorat ou encadrement : le mentorat est un régime de formation des employés qui permet à un employé chevronné de jouer le rôle de conseiller ou de guide auprès d'un employé moins expérimenté ou nouveau. L'encadrement s'entend de la formation d'un employé par un spécialiste qui utilise des techniques d'intervention structurées pour aider l'employé à apprendre à exécuter des tâches professionnelles conformément aux directives de l'employeur et à acquérir les compétences interpersonnelles nécessaires pour être accepté en tant que collègue sur le lieu de travail.

Gestion de cas ou évaluation du client : consiste d'un processus d'évaluation de la situation, de planification, d'aide et de proposition d'options et de services pour répondre aux besoins globaux d'une personne en misant sur les mesures de soutien, les services et les ressources disponibles en vue de favoriser un résultat positif.

Autres mesures de soutien permettant aux jeunes de bénéficier des possibilités d'emploi ou de formation : il s'agit notamment des mesures de santé mentale, du transport, de l'équipement ou des vêtements de travail, des mesures de soutien au logement, des mesures de soutien nutritionnel, des mesures de soutien à la garde d'enfants, des mesures de soutien pour les toxicomanes, des mesures de soutien pour les jeunes handicapés et des mesures de soutien adaptées à la culture des populations autochtones.

Le programme Emplois d'été Canada constitue un volet distinct de la Stratégie qui vise à inciter les jeunes à participer à des stages d'été, avec l'aide d'un mentor. Il s'agit d'une intervention qui fournit des subventions salariales aux employeurs pour les petites entreprises, les organisations à but non lucratif et le secteur public¹.

¹ On entend par « employeur » les organisations à but non lucratif, les petites entreprises et les organisations du secteur public qui offrent des expériences de travail d'été dans le cadre du volet Emplois d'été Canada pour les jeunes de 15 à 30 ans.

Résultats préliminaires des volets de la Stratégie pour les jeunes ciblés et les jeunes confrontés à des obstacles

De juin 2019 à décembre 2022, près de 368 900 jeunes ont participé à Emplois d'été Canada. D'avril 2020 à décembre 2022, près de 20 900 jeunes ont participé au PSECJ². Les types d'intervention les plus courants pour les participants au PSECJ étaient la Formation de préparation à l'emploi (n=18 342) et les Possibilités d'emploi de qualité (n=15 143). La plupart des participants au PSECJ ont obtenu 2 interventions ou plus.

Pour les jeunes ciblés et ceux confrontés à des obstacles, les défis suivants ont été relevés pour le PSECJ et Emplois d'été Canada.

Défi 1 : ne pas avoir un diplôme d'études secondaires

Environ 16 % des participants à Emplois d'été Canada et 22 % des participants au PSECJ n'avaient pas obtenu de diplôme d'études secondaires ou l'équivalent au moment de leur participation.

Défi 2 : être un nouvel immigrant³

Environ 2 % des participants à Emplois d'été Canada avaient immigré au Canada dans les 5 années précédant leur participation à un stage d'Emplois d'été Canada. Dans le cadre du PSECJ, environ 12 % des participants ont déclaré être de nouveaux immigrants.

Défi 3 : être membre d'une minorité visible

Environ 21 % des participants à Emplois d'été Canada et 42 % des participants au PSECJ ont déclaré être membres d'une minorité visible.

Défi 4 : être un jeune en situation de handicap

Un peu plus de 3 % des participants à Emplois d'été Canada et 24 % des participants au PSECJ ont déclaré être des personnes en situation de handicap.

Défi 5 : vivre et travailler en milieu rural

Parmi les jeunes participant à Emplois d'été Canada, 19 % ont déclaré vivre et travailler en milieu rural. Un peu plus de 9 % des participants au PSECJ ont déclaré vivre en milieu rural ou éloigné.

Résultats préliminaires de la Stratégie modernisée

Résultats pour Emplois d'été Canada

Depuis la modernisation de la Stratégie, le volet Emplois d'été Canada a dépassé son objectif concernant l'expérience de travail rémunéré, sauf au début de la pandémie de COVID-19 en 2020. Au cours de l'exercice 2020 à 2021, le volet a atteint 11 862 participants de moins que l'objectif fixé.

² Les données pour l'exercice 2019 à 2020 ne sont pas disponibles pour le PSECJ.

³ On entend par « nouvel immigrant » une personne qui se trouve au Canada depuis moins de 5 ans.

Évaluation de mi-cycle de la Stratégie emploi et compétences jeunesse

Cependant, on a augmenté l'objectif du nombre de stages, et il a été dépassé pour l'exercice 2021 à 2022 et de mars à décembre 2022⁴.

D'après les résultats des sondages de départ des participants à Emplois d'été Canada, près de 15 % des répondants ont indiqué que leur stage constituait leur première expérience professionnelle, tandis que la majorité d'entre eux ont déclaré avoir déjà travaillé (85 %) ⁵. En outre, de juin 2019 à décembre 2022, 99 % des employeurs ayant répondu au sondage ont indiqué que les participants à Emplois d'été Canada avaient acquis des compétences au cours de leur stage. De même, 97 % des jeunes qui ont répondu au plus récent sondage de départ d'Emplois d'été Canada ont déclaré avoir acquis des compétences transférables ou les avoir améliorées et 89 % ont déclaré avoir acquis des compétences en emploi ou les avoir améliorées⁶.

Résultats du PSECJ

Les résultats pour les participants au PSECJ proviennent des modèles de formulaires de renseignements sur les participants qui sont remplis au départ du programme. D'avril 2020 à décembre 2022, les premiers résultats des participants au PSECJ d'EDSC indiquent qu'en moyenne 68 % d'entre eux ont un emploi et que 13 % ont fait un retour aux études après leur participation à ce volet. Environ 8 % étaient sans emploi après leur participation.

Résultats préliminaires à la suite des assouplissements temporaires en raison de la COVID-19

La pandémie de COVID-19 a entraîné des pertes d'emploi plus marquées chez les jeunes que dans tous les autres groupes d'âge. Entre le début des mesures de confinement en mars 2020 à mai 2020, le taux de chômage des jeunes Canadiens est passé de 17,1 % à un sommet de 28,8 %, soit une augmentation de 11,7 points de pourcentage⁷. Pour relever les défis liés à la pandémie, des mesures d'assouplissement supplémentaires et des mesures temporaires ont été adoptées dans le cadre de la stratégie. Pour le volet Emplois d'été Canada, les mesures temporaires et d'assouplissement ont été

⁴ Entre les exercices 2020 à 2021 et 2021 à 2022, on a mis en place des assouplissements temporaires en réponse à la pandémie de COVID-19. En outre, en 2020 à 2021, un financement supplémentaire de 61 \$ million de dollars a été accordé au volet Emplois d'été Canada.

⁵ Des sondages de départ sont menés au cours de l'année de financement d'Emplois d'été Canada. Ils sont volontaires pour les jeunes participants et étaient volontaires pour les employeurs au cours des exercices 2019 à 2020 et 2020 à 2021. Le sondage de départ a été rendu obligatoire pour les employeurs à partir de 2021 à 2022 et c'est toujours le cas.

⁶ Au cours de l'exercice 2021 à 2022, le sondage de départ du programme Emplois d'été Canada a été modifié pour inclure une question propre à l'épanouissement des jeunes ou le renforcement des compétences transférables. Pour les exercices 2019 à 2020 et 2020 à 2021, on demandait seulement aux répondants aux sondages de départ du programme Emplois d'été Canada d'énumérer les compétences qu'ils avaient acquises. Il n'est donc pas possible de comparer les 2 périodes.

⁷ Source : [Le taux de chômage chez les jeunes au Canada, en Allemagne, en Irlande et au Royaume-Uni à l'ère de la COVID-19 \(statcan.gc.ca\)](https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75-662-x/2020001/article/00001-eng.htm)

annoncées pour la première fois en avril 2020 et elles ont été appliquées jusqu'en février 2022. Les mesures d'assouplissement temporaires offertes aux employeurs comprenaient ce qui suit :

- subventions salariales supplémentaires;
- autorisation de l'emploi à temps partiel;
- prolongation de la période d'emploi pour autoriser des stages au-delà des mois d'été
- changements apportés aux activités du projet et d'emploi.

Au cours de l'exercice 2020 à 2021, de nombreux employeurs approuvés par Emplois d'été Canada ont profité des assouplissements temporaires accordés par EDSC en raison de la pandémie de COVID-19. Au cours de l'exercice 2021 à 2022, le recours aux assouplissements temporaires a considérablement diminué, en particulier en ce qui concerne la période d'emploi et les emplois à temps partiel. Pendant la pandémie, le nombre de demandes de projets provenant des employeurs est demeuré à des niveaux quasi identiques aux niveaux antérieurs à la pandémie; les projets approuvés en 2020 à 2021 (26 857) étant légèrement inférieurs aux projets approuvés en 2019 à 2020 (près de 29 500). La durée moyenne des expériences de travail dans le cadre d'Emplois d'été Canada a légèrement augmenté au cours des années de pandémie, passant d'une moyenne de 8,5 semaines en 2019 à 2020 à 8,6 semaines en 2020 à 2021 et à 9,3 semaines en 2021 à 2022.

Résultats de l'examen des données

Un examen des données a été effectué pour évaluer les données de la SECJ et d'Emplois d'été Canada afin de déterminer dans quelle mesure les données peuvent appuyer l'évaluation horizontale, et pour évaluer si le système de collecte de données et de production de rapports en place contribue à mesurer le rendement de la Stratégie d'EDSC. Les principaux résultats par volet sont présentés ci-dessous.

Programme de la Stratégie emploi et compétences jeunesse

Les signataires d'un accord doivent fournir des renseignements dans le modèle de formulaire de renseignements sur le participant, dont le type d'interventions et les dates de début et d'achèvement du projet. L'évaluation des données indique un taux de réponse de 100 %. Plus précisément, les données du SCSC dans le cadre du PSECJ visent les participants pour lesquels un modèle a été rempli entre avril 2020 et décembre 2022, ce qui a donné lieu à 77 978 interventions correspondant à 20 888 participants.

L'évaluation des données a permis de cerner plusieurs limites, notamment :

- Les données relatives aux participants ne sont pas disponibles pour la première année de la Stratégie modernisée (2019 à 2020)⁸.

⁸ Les données de l'exercice 2019 à 2020 ne sont pas examinées dans le présent rapport pour les participants au PSECJ, car il n'y a que 30 enregistrements dans le SCSC. Les accords entre EDSC et les organismes chargés de la mise en œuvre du PSECJ n'étaient pas en place au cours de la première année de la nouvelle Stratégie.

Évaluation de mi-cycle de la Stratégie emploi et compétences jeunesse

- Les données ne sont disponibles que pour les participants pour lesquels une date de résultat est déclarée (c'est-à-dire qu'un modèle de formulaire de renseignements sur le participant est rempli et soumis à EDSC).
 - Il n'existe aucune information sur les participants qui n'ont pas rempli le modèle de formulaire de renseignements sur le participant, qu'ils aient ou non effectué une intervention.

Par le passé, les ministères, organismes et sociétés d'État partenaires transmettaient les données relatives aux participants à EDSC au moyen d'un système de collecte de données. Il n'existe pas encore de système de collecte de données permettant aux ministères, organismes et sociétés d'État partenaires de téléverser en toute sécurité les données relatives aux participants à EDSC. D'autres moyens d'intégrer les résultats de l'évaluation des partenaires seront étudiés.

Comme il n'y a pas de données disponibles sur les participants au PSECJ pour l'exercices 2019 à 2020, les participants au PSECJ de 2020 à 2021 feront partie de la cohorte la plus récente pouvant servir à évaluer les répercussions de la Stratégie modernisée⁹. Par conséquent, l'analyse quantitative de la Stratégie modernisée entreprise dans le cadre de l'évaluation horizontale se limitera à l'examen des effets différentiels à court terme¹⁰ de 6 à 15 mois après la participation des jeunes.

Emplois d'été Canada

La Direction de l'évaluation a constaté que les données relatives à Emplois d'été Canada étaient disponibles de juin 2019 à décembre 2022, couvrant 100 % des participants (n=368 891). Comme pour l'évaluation précédente d'Emplois d'été Canada, l'analyse porte sur les résultats immédiats déclarés dans le SCSC grâce aux données recueillies dans le modèle de formulaire de renseignements sur le participant et à celles recueillies par EDSC au titre des sondages de départ auprès des employeurs et des participants. En outre, les effets différentiels à court terme seront examinés pour les participants à Emplois d'été Canada.

⁹ Cela limitera considérablement la portée de l'analyse quantitative qui peut être menée, car les données fiscales de l'Agence du revenu du Canada ont un décalage de 2 ans entre l'année de déclaration et l'année de disponibilité pour l'analyse (c'est-à-dire que les données fiscales de 2021 ne seront disponibles qu'à l'automne 2023).

¹⁰ Les effets différentiels évaluent les changements directement attribuables à la participation à un volet. Les résultats des participants sont comparés à ceux du groupe de comparaison composé de non-participants.

1. Introduction

La Stratégie emploi et compétences jeunesse (ci-après « la Stratégie » ou SECJ) représente une initiative horizontale du gouvernement du Canada. La Stratégie aide les jeunes âgés de 15 et 30 ans à obtenir l'information et à acquérir les compétences, l'expérience de travail et les aptitudes nécessaires pour faire une transition réussie vers le marché du travail.

La Stratégie vise spécifiquement les jeunes confrontés à des obstacles à l'emploi. Le ministère de l'Emploi et du Développement social Canada(EDSC) dirige cette initiative horizontale, à laquelle participent 11 autres ministères fédéraux, organismes et sociétés d'État¹¹.

Dans ce document-ci, on présente l'évaluation de mi-cycle des volets de la SECJ relevant d'EDSC, allant de juin 2019 à décembre 2022.

La Stratégie comporte 2 volets : le programme de la Stratégie emploi et compétences jeunesse (PSECJ) et Emplois d'été Canada. EDSC est le seul ministère à offrir le volet Emplois d'été Canada.

Le PSECJ compte 5 interventions en matière de compétences professionnelles et 3 mesures de soutien. Les interventions en matière de compétences professionnelles comprennent ce qui suit :

Possibilités d'emploi de qualité : grâce au PSECJ, le bénéficiaire de la contribution accorde des subventions salariales aux employeurs afin qu'ils créent des expériences de travail qualité pour les jeunes dans un environnement de travail sûr, inclusif et sain.

Formation aux compétences entrepreneuriales : permet aux jeunes d'acquérir des compétences entrepreneuriales dans une activité où ils sont exposés au monde du travail autonome.

Services d'aide à l'emploi : permettent aux jeunes de trouver un emploi, notamment grâce à la rédaction d'un curriculum vitae, à la présentation de conseils sur la manière de se préparer à une entrevue et d'un soutien en milieu de stage.

Formation de préparation à l'emploi : activité préalable à l'emploi pour les jeunes qui ont besoin d'un perfectionnement supplémentaire avant d'acquérir une expérience de travail.

Formation accréditée axée sur les compétences : permet aux jeunes de participer à des cours qui comblent des lacunes précises dans leurs études et leur acquisition de compétences, en tenant compte des besoins du marché du travail.

Les mesures de soutien pour le PSECJ comprennent ce qui suit :

Mentorat ou encadrement : le mentorat est un régime de formation des employés qui permet à un employé chevronné de jouer le rôle de conseiller ou de guide auprès d'un employé moins expérimenté

¹¹ EDSC, Services aux Autochtones Canada, Innovation, Science et Développement économique Canada, Conseil national de recherches du Canada, Environnement et Changement climatique Canada, Parcs Canada, Patrimoine canadien, Ressources naturelles Canada, Agriculture et Agroalimentaire Canada, Affaires mondiales Canada, Société canadienne d'hypothèques et de logement et Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada.

Évaluation de mi-cycle de la Stratégie emploi et compétences jeunesse

ou nouveau. L'encadrement s'entend de la formation d'un employé par un spécialiste qui utilise des techniques d'intervention structurées pour aider l'employé à apprendre à exécuter des tâches professionnelles conformément aux directives de l'employeur et à acquérir les compétences interpersonnelles nécessaires pour être accepté en tant que collègue sur le lieu de travail.

Gestion de cas ou évaluation du client : consiste d'un processus d'évaluation, de planification, d'aide et de proposition d'options et de services pour répondre aux besoins globaux d'une personne en misant sur les mesures de soutien, les services et les ressources disponibles en vue de favoriser un résultat positif.

Autres mesures de soutien permettant aux jeunes de bénéficier des possibilités d'emploi ou de formation : il s'agit notamment des mesures de santé mentale, du transport, de l'équipement ou des vêtements de travail, des mesures de soutien au logement, des mesures de soutien nutritionnel, des mesures de soutien à la garde d'enfants, des mesures de soutien aux toxicomanes, des mesures de soutien pour les jeunes handicapés et des mesures de soutien adaptées à la culture des populations autochtones.

Le programme Emplois d'été Canada constitue un volet distinct de la Stratégie qui vise à inciter les jeunes à participer à des stages d'été, avec l'aide d'un mentor. Il s'agit d'une intervention qui fournit des subventions salariales aux employeurs pour les petites entreprises, les organisations à but non lucratif et les organisations du secteur public. Dans le présent rapport, le terme « employeurs » désigne ces types d'organisations.

L'objectif de cette évaluation de mi-cycle consiste à :

- présenter les résultats préliminaires de l'effet de la Stratégie sur les jeunes ciblés et sur les jeunes confrontés à des obstacles;
- présenter les résultats préliminaires des assouplissements temporaires liés à la COVID-19;
- présenter les résultats préliminaires de la Stratégie modernisée;
- orienter la mise en œuvre de la nouvelle stratégie de mesure du rendement.

L'évaluation de mi-cycle déterminera également la portée de la méthodologie de l'évaluation horizontale de la SECJ¹².

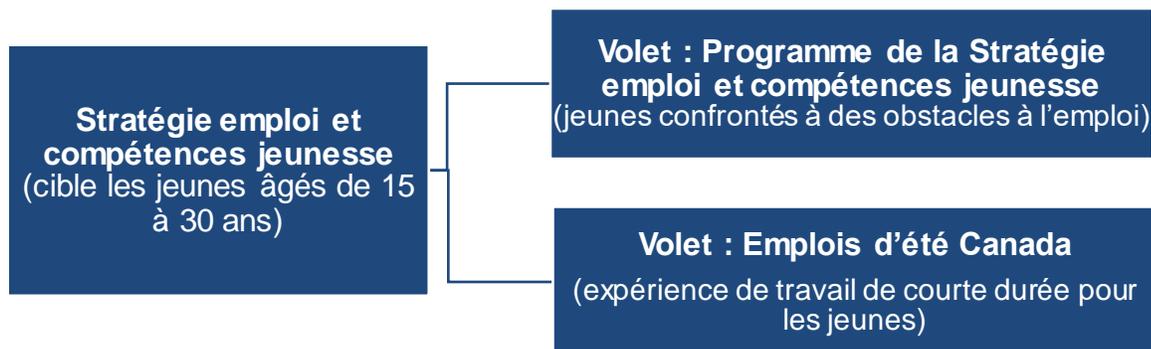
¹² L'évaluation horizontale de la SECJ devrait être achevée en 2024 à 2025.

2. Contexte de la Stratégie emploi et compétences jeunesse

La Stratégie a vu le jour en 1997 sous le nom de « Stratégie emploi jeunesse » (SEJ) et elle a été remaniée en 2003, passant de 5 volets au départ à 3 (Objectif carrière, Connexion compétences et Expérience emploi été).

En 2019, la SEJ a été modernisée et elle est devenue la SECJ. L'objectif général est toujours le même, qui consiste à épauler les jeunes pour les aider à se préparer et à réussir leur transition vers un emploi et à acquérir diverses compétences et connaissances. La modernisation de la Stratégie a été principalement motivée par l'élargissement du champ des interventions disponibles et des conditions d'admissibilité, ainsi que par l'ajout de mesures d'assouplissement. De plus, on reconnaît qu'il faut offrir des interventions mieux adaptées pour mieux épauler les jeunes, en mettant l'accent sur les jeunes confrontés à des obstacles. Comme on l'indique à la figure 1, cet effort repose sur 2 volets.

Figure 1. Volets de la Stratégie emploi et compétences jeunesse



Onze ministères, organismes et sociétés d'État partenaires collaborent au PSECJ. Il s'agit d'environ 55 % de l'enveloppe financière. Le PSECJ fournit une aide financière à des organisations pour mettre en application une série d'interventions qui aident les jeunes à surmonter les obstacles à l'emploi et à acquérir diverses compétences et connaissances pour participer au marché du travail actuel et futur.

Le volet Emplois d'été Canada, offert uniquement par EDSC, accorde des subventions salariales aux employeurs afin qu'ils créent des expériences de travail d'été pour les jeunes de 15 à 30 ans. Cette expérience leur offre la possibilité d'acquérir des compétences et de les améliorer, elle répond aux priorités nationales et locales et améliore l'accès au marché du travail pour les jeunes, y compris ceux qui se heurtent à des obstacles particuliers. Il s'agit de près de 45 % de l'enveloppe financière totale.

Par l'intermédiaire de ses ministères, organismes et sociétés d'État partenaires, la Stratégie propose diverses interventions et représente un financement total de près de 4,5 milliards de dollars entre les

Évaluation de mi-cycle de la Stratégie emploi et compétences jeunesse

exercices de 2019 à 2020 et de 2023 à 2024. EDSC reçoit un peu plus de 73 % du total du financement octroyé. Le tableau 1 présente l'allocation du financement par volet de la SEJE et par ministère, organisme ou société d'État partenaire pour les 5 exercices financiers allant d'avril 2019 à mars 2024.

Tableau 1. Affectation du financement de la SECJ par volet et par ministère/organisme/société d'État partenaire entre les exercices de 2019 à 2020 et de 2023 à 2024¹³

Ministère/organisme/société d'État	PSECJ		Emplois d'été Canada	
	\$	%	\$	%
EDSC	1,264 milliard	28,1 %	2,022 milliards	45 %
Services aux Autochtones Canada	397,4 millions	8,8 %	s.o.	s.o.
Innovation, Sciences et Développement économique Canada	172,2 millions	3,8 %	s.o.	s.o.
Conseil national de recherches du Canada	140,3 millions	3,1 %	s.o.	s.o.
Environnement et Changement climatique Canada	100,5 millions	2,2 %	s.o.	s.o.
Ressources naturelles Canada	95,9 millions	2,1 %	s.o.	s.o.
Patrimoine canadien	90,4 millions	2,0 %	s.o.	s.o.
Parcs Canada	82,2 millions	1,8 %	s.o.	s.o.
Agriculture et Agroalimentaire Canada	54 millions	1,2 %	s.o.	s.o.
Affaires mondiales Canada	32 millions	0,7 %	s.o.	s.o.
Société canadienne d'hypothèques et de logement	30,2 millions	0,6 %	s.o.	s.o.
Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada	16,9 millions	0,3 %	s.o.	s.o.
Part totale de l'enveloppe de financement de YESS de 4,498 milliards de dollars	\$2.476 milliards	55 %	\$2.022 milliards	45 %

¹³ Un total de 247,4 millions de dollars de financement supplémentaire a été avancé à la Stratégie emploi et compétences jeunesse en réponse à la pandémie de COVID-19. Ce montant n'est pas inclus dans les dépenses prévues pour 2020 à 2021, car la Loi sur les paiements relatifs aux événements de santé publique d'intérêt national a été approuvée après la publication du Plan ministériel de 2020 à 2021.

Source : Tableaux financiers tirés de documents internes d'EDSC; Énoncé économique de l'automne 2020 et budget de 2021.

En 2020, les restrictions de santé publique et les confinements connexes pendant la pandémie de COVID-19 ont eu des répercussions sur l'emploi chez les jeunes¹⁴. Dans ce contexte, les mesures d'intervention du gouvernement du Canada prévoyaient des assouplissements temporaires dans le cadre d'Emplois d'été Canada et des stages supplémentaires dans les 2 volets pour soutenir l'emploi chez les jeunes. Ces assouplissements temporaires ont été adoptés au cours des exercices 2020 à 2021 et 2021 à 2022 afin de soutenir les employeurs en période de reprise économique.

La Stratégie, alors connue sous le nom de SEJ, a été évaluée à 3 reprises entre 2009 et 2020. Au cours de cette période, et compte tenu des recommandations des évaluations précédentes, les améliorations apportées à l'exercice de collecte des données ont progressivement permis d'approfondir les analyses quantitatives. Les évaluations récentes du volet Connexion compétences étaient axées sur une analyse causale permettant d'attribuer les effets constatés aux mesures d'intervention. Les résultats ont mis en évidence les défis inhérents liés au soutien des jeunes confrontés à des obstacles à l'emploi.

¹⁴ Source : [Répercussions sur les jeunes \(statcan.gc.ca\)](https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/95-009-x/2020001/article/00001-eng.htm)

3. Enjeux et questions concernant l'évaluation de mi-cycle

L'évaluation de mi-cycle se concentre sur les résultats préliminaires de la modernisation de la SECJ, sur les mesures temporaires liées à la COVID-19 et sur l'état d'avancement de la collecte de données à ce jour.

Dans ce contexte, voici les enjeux d'évaluation à l'étude.

3.1 Atteinte de la population ciblée

- Dans quelle mesure les volets relevant d'EDSC permettent-ils d'atteindre la population de jeunes ciblée, y compris les jeunes confrontés à des obstacles?

3.2 Mise en œuvre des éléments et des mesures modernisés et résultats préliminaires

- Quels sont les résultats préliminaires des mesures d'intervention de la SECJ relevant d'EDSC sur les jeunes participants et les employeurs? Quelles sont les premières leçons tirées de la mise en œuvre de la Stratégie modernisée et de son application?

3.3 Mesures temporaires liées à la COVID-19

- Dans quelle mesure les mesures temporaires de la Stratégie mises en place par EDSC en réponse à la pandémie ont-elles été des réussites? Des leçons ont-elles été tirées du point de vue de la mise en œuvre?

3.4 Mesure du rendement et collecte de données

- Dans quelle mesure les outils de mesure du rendement permettent-ils de recueillir des données suffisantes, valides et fiables pour appuyer de façon continue le suivi, l'analyse des politiques, la prise de décision et les évaluations?

4. Sources de données et méthode

Les enjeux et les questions retenus pour l'évaluation de mi-cycle sont traités au moyen d'une combinaison de méthodes qualitatives et quantitatives afin de produire les résultats de l'évaluation.

4.1 Examen des données administratives

Un examen approfondi des données a été effectué pour évaluer les données du PSECJ et d'Emplois d'été Canada relevant d'EDSC d'avril 2019 à décembre 2022. Il s'agit d'examiner l'exhaustivité et l'exactitude des données du PSECJ et d'Emplois d'été Canada. Ces renseignements servent à répondre aux questions de l'évaluation de mi-cycle et à déterminer s'il est possible d'effectuer une analyse quantitative pour l'évaluation sommative horizontale.

4.2 Revue de la littérature

La revue de la littérature a permis de mettre à jour les données recueillies lors des précédentes évaluations sur les jeunes en tenant compte de nouveaux documents publiés entre 2018 et 2022. Les résultats de l'analyse documentaire fournissent des informations contextuelles sur les répercussions et les effets de la pandémie sur l'emploi chez les jeunes, en particulier pour ceux qui doivent surmonter des obstacles.

4.3 Examen des documents

L'examen des documents et des rapports de suivi de la SECJ fournis un contexte et présente des détails sur la conception et l'exécution des volets établis. Il permet également de contextualiser les éléments en tenant compte de la pandémie de COVID-19. Cet examen comprend notamment :

- les documents en matière de politiques tels que les documents de planification et de conception, les rapports de tiers et les présentations utilisées pour l'élaboration de la Stratégie modernisée;
- les documents d'information fournis aux demandeurs ou au public;
- les communications et les présentations destinées à divers ministères et comités;
- les sondages de départ auprès des employeurs et des participants à Emplois d'été Canada¹⁵.

4.4 Entrevues auprès d'informateurs clés

Des entrevues avec des informateurs clés ont permis d'obtenir d'autres données et des précisions sur les caractéristiques de la mise en œuvre des volets ainsi que sur les défis à relever et les leçons

¹⁵ Les sondages de départ sont menés au cours de l'année de financement d'Emplois d'été Canada. La participation au sondage est volontaire pour les jeunes et elle était volontaire pour les employeurs au cours des exercices 2019 à 2020 à 2020 à 2021. La participation au sondage de départ est devenue obligatoire pour les employeurs depuis 2021 à 2022 et c'est toujours le cas.

retenues. Au total, on a mené 15 entrevues semi-structurées. Les entrevues ont été exécutées au cours de l'été 2022. Voici une description du nombre et du type d'informateurs clés :

- 12 membres du personnel d'EDSC/de Service Canada responsables des divers volets du PSECJ et d'Emplois d'été Canada, ainsi que de la politique horizontale;
- 3 experts sur la question de la jeunesse.

4.5 Sondage auprès des employeurs ayant eu recours au programme Emplois d'été Canada

Un sondage en ligne auprès des employeurs ayant bénéficié du financement d'Emplois d'été Canada a été mené de la fin de l'automne 2021 au début de l'hiver 2022 par la Direction de l'évaluation d'EDSC¹⁶. Il fournit des informations complémentaires au sondage de départ pour les volets d'Emplois d'été Canada. Il se concentre sur les premiers résultats des mesures d'assouplissement temporaires liées à la COVID-19 mises en place par EDSC pour répondre aux besoins des employeurs et des jeunes (subventions salariales, emploi à temps partiel, prolongation de la période d'emploi et ajustements apportés aux projets et aux activités d'emploi). Il permet d'évaluer dans quelle mesure les employeurs et les jeunes ont bénéficié des mesures d'assouplissement.

La base de sondage a été stratifiée en fonction de diverses caractéristiques du profil des employeurs. Au total, 881 employeurs ont répondu au sondage, ce qui représente un taux de réponse d'environ 7,3 %. Le taux de réponse étant faible, les résultats du sondage servent d'évaluation non représentative des points de vue des employeurs.

¹⁶ Bien que les résultats du sondage ne soient pas représentatifs et que le taux de réponse soit faible (7,3 %, n = 881), les réponses peuvent nous éclairer dans une certaine mesure sur les effets des mesures temporaires liées à la COVID-19.

5. Constatations de l'évaluation

5.1 Atteinte de la population ciblée

Profil des participants

De juin 2019 à décembre 2022, près de 368 900 jeunes ont participé au programme Emplois d'été Canada et près de 20 900 jeunes ont participé au PSECJ^{17,18}. Le tableau 2 présente les caractéristiques des participants aux 2 volets. L'information sur les groupes sociodémographiques est autodéclarée¹⁹.

Tableau 2. Caractéristiques des participants par volet de la Stratégie

Catégories	Emplois d'été Canada De juin 2019 à décembre 2022	PSECJ ²⁰ D'avril 2020 à décembre 2022
Nombre de participants	368 891	20 888
Genre	Femmes = 61 % Hommes = 37 % Autres = < 1 % Aucune réponse/refus = 1 %	Femmes = 48 % Hommes = 46 % Autres = 2 % Aucune réponse/refus = 4 %
Âge	15 à 19 ans = 41 % 20 à 24 ans = 44 % 25 à 29 ans = 13 % 30 ans et plus = 2 %	15 à 19 ans = 25 % 20 à 24 ans = 38 % 25 à 29 ans = 27 % 30 ans et plus = 5 % Aucune réponse = 5 %
Groupe sociodémographique	Autochtones = 7 % Personnes en situation de handicap = 3 % Membres de minorités visibles = 21 %	Autochtones = 20 % Personnes en situation de handicap = 24 % Membres de minorités visibles = 42 % Immigrants récents = 12 %

¹⁷ Les données de l'exercice 2019 à 2020 ne sont pas examinées dans le présent rapport pour les participants au PSECJ, car il n'y a que 30 enregistrements dans le SCSC. Les accords entre EDSC et les organismes chargés de la mise en œuvre du PSECJ n'étaient pas en place au cours de la première année de la nouvelle Stratégie.

¹⁸ Le nombre de participants repose sur la date de début de la participation.

¹⁹ Les catégories sociodémographiques sont autodéclarées et volontaires. Les participants peuvent refuser de répondre, ce qui peut entraîner une sous-estimation des catégories sociodémographiques concernées.

²⁰ Comme chaque intervention adoptée pour chaque participant a la même date de début et de fin, la durée de chaque intervention reçue ne peut être déterminée.

Évaluation de mi-cycle de la Stratégie emploi et compétences jeunesse

	Immigrants récents = 2 %	
Milieu urbain ou rural	Urbain = 81 % Rural = 19 %	Urbain = 84 % Rural = 9 % Aucune réponse = 6 %
Niveau de scolarité^{21,22} (niveau le plus élevé atteint au moment de la participation)	Études secondaires incomplètes = 16 % Diplôme d'études secondaires = 23 % Études collégiales ou études équivalentes incomplètes = 13 % Diplôme d'études collégiales ou diplôme équivalent = 5 % Études universitaires incomplètes = 27 % Diplôme d'études universitaires = 16 %	Études secondaires incomplètes = 22 % Diplôme d'études secondaires = 38 % Études collégiales ou études équivalentes incomplètes = 7 % Diplôme d'études collégiales ou diplôme équivalent = 10 % Études universitaires incomplètes = 4 % Diplôme d'études universitaires = 10 %

Source : Système commun pour les subventions et les contributions d'EDSC.

Province ou territoire de résidence

Le tableau 3 présente la répartition géographique des participants au programme Emplois d'été Canada de juin 2019 à décembre 2022, et au PSECJ d'avril 2020 à décembre 2022. Pour le volet Emplois d'été Canada, la plupart des participants (64 %) se trouvent en Ontario et au Québec. Dans le cas du PSECJ, la plupart des participants (52 %) viennent de l'Ontario.

Il faut souligner qu'il existe un accord Canada-Québec avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour le volet régional (PSECJ). Puisque cet accord est en vigueur, les organisations ne sont pas admissibles au volet régional et ne peuvent solliciter que le volet national. Le Québec est responsable de communiquer ses données à EDSC. Au moment de l'évaluation de mi-cycle, ces renseignements n'étaient pas disponibles.

Tableau 3. Répartition géographique des participants au programme Emplois d'été Canada et au PSECJ

Province ou territoire	Répartition géographique des participants à Emplois d'été Canada	Répartition géographique des participants au PSECJ
Colombie-Britannique	9 %	13 %
Alberta	10 %	13 %

²¹ Remarque : La catégorie des études secondaires incomplètes comprend les études primaires incomplètes, les études primaires complètes et les études secondaires incomplètes.

²² Pour 8 % des participants au PSECJ, le niveau de scolarité a été désigné comme étant « sans objet ».

Saskatchewan	3 %	5 %
Manitoba	3 %	6 %
Ontario	43 %	52 %
Québec	21 %	< 1 %
Terre-Neuve-et-Labrador	4 %	2 %
Nouvelle-Écosse	4 %	3 %
Nouveau-Brunswick	4 %	1 %
Île-du-Prince-Édouard	1 %	1 %
Nunavut	< 1 %	3 %
Territoires du Nord-Ouest	< 1 %	< 1 %
Yukon	< 1 %	< 1 %

Source : Système commun pour les subventions et les contributions d'EDSC.

Remarque : La période de référence examinée pour les participants au programme Emplois d'été Canada va de juin 2019 à décembre 2022, tandis que, pour le PSECJ, elle va d'avril 2020 à décembre 2022.

Le tableau 4 présente la première langue officielle des participants au PSECJ. D'avril 2020 à décembre 2022, environ 95 % des participants au PSECJ ont déclaré que l'anglais était leur première langue officielle, tandis que 4 % ont déclaré que le français²³ était leur première langue officielle. Les données sur les langues officielles des participants à Emplois d'été Canada ne sont pas disponibles.

Tableau 4. Langue officielle des participants au PSECJ d'avril 2020 à décembre 2022

Langue officielle	Fréquence	Pourcentage
Anglais	19 821	95 %
Français	841	4 %
Information non déclarée	226	1 %
Total	20 888	100 %

Source : Système commun pour les subventions et les contributions d'EDSC.

²³ Ce pourcentage comprend les participants qui habitent hors de la province de Québec et qui déclarent le français comme première langue officielle.

5.2 Obstacles que les jeunes doivent principalement surmonter

Dans le cadre de la Stratégie, des obstacles à l'emploi chez les jeunes ont été mis en évidence pour les 2 volets. Le tableau 5 précise le pourcentage de jeunes confrontés à des obstacles pour chaque volet.

Tableau 5. Pourcentage de jeunes confrontés à des obstacles par volet de la SECJ

Obstacles à l'emploi chez les jeunes	Volet Emplois d'été Canada	Volet PSECJ
Obstacle 1 : études secondaires non encore terminées	16 %	22 %
Obstacle 2 : nouvel immigrant	2 %	12 %
Obstacle 3 : minorité visible	21 %	42 %
Obstacle 4 : jeunes en situation de handicap	3 %	24 %
Obstacle 5 : vivre et travailler en milieu rural	19 %	9 %

Source : Système commun pour les subventions et les contributions d'EDSC.

Remarque : La période de référence examinée pour les participants au programme Emplois d'été Canada va de juin 2019 à décembre 2022, tandis que, pour le PSECJ, elle va d'avril 2020 à décembre 2022.

Volet Emplois d'été Canada

Obstacle 1 : ne pas avoir terminé ses études secondaires²⁴

Comme l'indique le tableau 5, environ 16 % des participants à Emplois d'été Canada n'avaient pas obtenu de diplôme d'études secondaires ou l'équivalent au moment de leur participation (de juin 2019 à décembre 2022).

En outre, les données relatives à Emplois d'été Canada incluaient la durée pendant laquelle les participants n'étaient plus aux études (s'ils ne sont pas encore étudiants au début de leur participation). Seulement 35 % des participants ont répondu :

- moins de 6 mois dans 24 % des cas;
- de 6 mois à un an dans 3 % des cas;

²⁴ Les participants ayant désigné cet obstacle peuvent être soit des jeunes décrocheurs du secondaire, soit des jeunes qui sont en train de terminer leurs études secondaires, car les données ne font pas de distinction entre les deux.

- plus d'un an dans 6 % des cas;
- plus de 5 ans dans moins de 2 % des cas.

Obstacle 2 : être un nouvel immigrant

Environ 2 % des participants ont déclaré avoir immigré au Canada dans les 5 années précédant leur stage à Emplois d'été Canada.

Obstacle 3 : être membre d'une minorité visible

Environ 21 % des participants ont déclaré être membres d'une minorité visible, tandis que 73 % n'ont pas déclaré appartenir à ce groupe. Un peu plus de 5 % des participants ont refusé de répondre.

Obstacle 4 : être un jeune en situation de handicap

Un peu plus de 3 % des participants se sont identifiés comme étant une personne en situation de handicap. Près de 93 % des participants ont déclaré ne pas avoir d'invalidité et 6 % ont refusé de répondre.

Obstacle 5 : vivre et travailler en milieu rural

Parmi les jeunes participant à Emplois d'été au Canada, 19 % ont déclaré vivre et travailler en milieu rural contre 81 % en milieu urbain.

Volet PSECJ

Obstacle 1 : ne pas avoir terminé ses études secondaires

Comme on peut le constater dans le tableau 5, environ 22 % des participants à la SECJ n'avaient pas de diplôme d'études secondaires ou l'équivalent lorsqu'ils se sont inscrits à ce volet²⁵.

Obstacle 2 : être un nouvel immigrant

Environ 12 % des participants ont déclaré être un nouvel immigrant²⁶.

Obstacle 3 : être membre d'une minorité visible

Environ 42 % des participants se sont déclarés être membres d'une minorité visible, tandis que 53 % ne l'étaient pas. On compte 5 % des participants qui n'ont pas répondu.

Obstacle 4 : être un jeune en situation de handicap

Près d'un quart des participants (24 %) se sont déclarés en situation de handicap. On compte 5 % des participants qui n'ont pas répondu.

Obstacle 5 : vivre en milieu rural ou éloigné

Un peu plus de 9 % des participants vivaient en milieu rural ou éloigné²⁷.

²⁵ Contrairement aux données d'Emplois d'été Canada, les données du PSECJ n'incluent pas d'information sur la durée pendant laquelle les participants (qui n'étaient pas étudiants au moment de leur participation) n'étaient pas aux études.

²⁶ Près de 6 % des participants ont refusé de répondre.

²⁷ Il manquait des données pour 6,4 % des participants.

Évaluation de mi-cycle de la Stratégie emploi et compétences jeunesse

Combinaison d'obstacles que doivent couramment surmonter les participants au PSECJ

D'après les renseignements fournis par les participants, voici les combinaison d'obstacles les plus communes que ceux-ci doivent couramment surmonter :

- minorité visible et nouvel immigrant;
- minorité visible et personne en situation de handicap;
- minorité visible et études secondaires non encore terminées;
- études secondaires non encore terminées et personne en situation de handicap.

Le tableau 6 ci-dessous présente la combinaison la plus courante d'obstacles signalés par les participants au PSECJ.

Tableau 6. Combinaison d'obstacles signalés par les participants d'avril 2020 à décembre 2022

Combinaison d'obstacles	De 2020 à 2021 N = 5 719	De 2021 à 2022 N = 10 691	De mars à décembre 2022 N = 4 478	Total N = 20 888
Membres de minorités visibles et immigrants récents	9 %	9 %	9 %	9 %
Membres de minorités visibles et personnes en situation de handicap	5 %	5 %	3 %	5 %
Membres de minorités visibles et études secondaires non encore terminées	4 %	5 %	6 %	5 %
Études secondaires non encore terminées et personnes en situation de handicap	5 %	4 %	3 %	4 %
Études secondaires non encore terminées et milieu rural	2 %	2 %	2 %	2 %
Études secondaires non encore terminées, membres des minorités visibles et personnes en situation de handicap	1 %	2 %	1 %	1 %

Source : Système commun pour les subventions et les contributions d'EDSC.

Remarque : Toutes les combinaisons d'obstacles ne sont pas répertoriées en raison des faibles chiffres démographiques (<1 %).

5.3 Mise en œuvre des mesures et des éléments modernisés et résultats préliminaires du PSECJ et d'Emplois d'été Canada

Dans cette section, on examine la mise en œuvre de la Stratégie modernisée et les premiers résultats des volets PSECJ et Emplois d'été Canada. Pour le PSECJ, on passe en revue les premiers résultats au moyen d'une évaluation du nombre de participants au PSECJ et d'interventions.

Pour Emplois d'été Canada, les premiers résultats proviennent des sondages de départ d'Emplois d'été Canada menés de juin 2019 à décembre 2022. Le tout a été complété par des entrevues avec des informateurs clés et une revue de la littérature.

PSECJ

Comme on le constate dans le tableau 7, de juin 2019 à décembre 2022, 20 889 participants au PSECJ ont pris part à 77 982 interventions. La plupart des participants ont obtenu 2 interventions ou plus²⁸.

Tableau 7. Nombre de participants au PSECJ et d'interventions de juin 2019 à décembre 2022

Exercice financier	Nombre de participants au PSECJ	Nombre d'interventions au PSECJ
De 2019 à 2020	s.o.	s.o.
De 2020 à 2021	5 719	19 971
De 2021 à 2022	10 691	40 362
De mars à décembre 2022	4 478	17 645
Total	20 889	77 982

Source : Système commun pour les subventions et les contributions d'EDSC.

Remarque : Le nombre de participants tient compte de la date de début de la participation au PSECJ.

Remarque : Ce tableau n'inclut pas les participants du volet régional québécois du PSECJ, qui relève du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Types d'interventions du PSECJ

Le volet PSECJ comprend 5 interventions en matière de compétences professionnelles et 3 mesures de soutien.

Comme on peut le constater au tableau 8, le type d'intervention le plus courant pour les participants au PSECJ était la Formation de préparation à l'emploi (n=18 342), suivie de l'intervention sur les Possibilités d'emploi de qualité (n=15 143). On a enregistré le plus grand nombre de participants et

²⁸ Des défis liés aux données se sont présentés au cours de l'année de transition 2019 à 2020 et des efforts continus sont déployés pour remédier à ces erreurs. On pourrait obtenir des chiffres plus précis dans l'évaluation horizontale pour cette année-là.

Évaluation de mi-cycle de la Stratégie emploi et compétences jeunesse

d'interventions à la SECJ au cours de l'exercice 2021 à 2022. Cette augmentation est probablement attribuable au financement accru lié aux mesures d'assouplissement prévues en réponse à la pandémie de COVID-19.

Tableau 8. Répartition des interventions du PSECJ d'avril 2020 à décembre 2022

Types d'intervention	2020 à 2021		2021 à 2022		De mars à décembre 2022		Total	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Formation accréditée axée sur les compétences	853	4,0 %	1 259	3,1 %	402	2,3 %	2 514	3,2 %
Services d'aide à l'emploi	3 448	17,3 %	6 741	16,7 %	2 994	17,0 %	13 183	16,9 %
Formation de préparation à l'emploi	5 367	26,9 %	9 291	23,0 %	3 684	20,9 %	18 342	23,5 %
Formation aux compétences entrepreneuriales	359	1,8 %	467	1,2 %	198	1,1 %	1 024	1,3 %
Possibilités d'emploi de qualité	3 895	19,5 %	7 961	19,7 %	3 285	18,6 %	15 143	19,4 %
Mentorat ou encadrement	1 504	7,5 %	3 931	9,7 %	1 916	10,9 %	74	9,4 %
Gestion de cas ou évaluation du client	2 509	12,6 %	5 457	13,5 %	2 594	14,7 %	10 560	13,5 %
Autres mesures de soutien	2 036	10,2 %	5 255	13,0 %	2 572	14,6 %	9 863	12,7 %
Total	19 971	100 %	40 362	100 %	17 645	100 %	77 980	100 %

Source : Système commun pour les subventions et les contributions d'EDSC (d'avril 2020 à décembre 2022).

Remarque : Pour les données relatives au PSECJ, les dates de début et de fin sont différentes pour chaque participant dans le cadre des projets du PSECJ. Cependant, toute intervention effectuée par chaque participant a la même date de début et de fin. Il est donc impossible de définir la durée de chaque intervention reçue.

Remarque : L'exercice financier est axé sur la date de début des interventions dans le cadre du projet.

Remarque : Les participants peuvent obtenir plusieurs interventions; le nombre d'interventions est donc supérieur au nombre de participants.

Combinaison d'interventions du PSECJ

Comme on le constate au tableau 9, la plupart des participants au PSECJ reçoivent 2 interventions ou plus. Le tableau 9 précise également les résultats par exercice financier. Au cours de la période de référence, la durée moyenne des interventions combinées a diminué, passant d'un maximum de 141 jours en 2020 à 2021 à 83 jours de mars à décembre 2022.

Tableau 9. Interventions combinées par participant et durée moyenne (jours) des interventions combinées d'avril 2020 à décembre 2022

Nombre d'interventions par participant	De 2020 à 2021			De 2021 à 2022			De mars à décembre 2022		
	Nombre de participants	Pourcentage	Durée (jours)	Nombre de participants	Pourcentage	Durée (jours)	Nombre de participants	Pourcentage	Durée (jours)
1	1 194	21 %	111	1 617	15 %	111	439	10 %	74
2	1 412	25 %	135	2 407	23 %	114	941	21 %	75
3	762	13 %	156	1518	14 %	123	775	17 %	82
4	736	13 %	136	1605	15 %	114	737	16 %	84
5	501	9 %	163	1 244	12 %	130	638	14 %	87
6	568	10 %	171	1 294	12 %	132	504	11 %	96
7	150	3 %	170	325	3 %	135	191	4 %	105
8 et plus	396	7 %	157	681	6 %	116	253	6 %	73
Total	5 719	100 %	141	10 691	100 %	120	4 478	100 %	83

Source : Système commun pour les subventions et les contributions d'EDSC.

Remarque : Ce tableau n'inclut pas les participants du volet régional québécois du PSECJ, qui relève du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Remarque : Veuillez noter que toutes les interventions attribuées aux participants présentent la même date de début et de fin (date de résultat).

S'appuyant sur les données sur les départs recueillies dans le cadre du PSECJ, le tableau 10 présente les résultats préliminaires des participants au PSECJ d'EDSC. On constate qu'en moyenne 68 % des participants ont un emploi et que 13 % retournent aux études après leur participation. Environ 8 % étaient sans emploi après leur participation.

Évaluation de mi-cycle de la Stratégie emploi et compétences jeunesse

Tableau 10. Résultats préliminaires du PSECJ d'avril 2020 à décembre 2022

Résultat	De 2020 à 2021 N = 5 719	De 2021 à 2022 N = 10 691	De mars à décembre 2022 N = 4 478	Total N = 20 888
Ayant un emploi	66 %	69 %	66 %	68 %
Retour aux études	13 %	12 %	18 %	13 %
Non atteint	6 %	5 %	5 %	5 %
Sans emploi	9 %	9 %	6 %	8 %
Sans retour aux études	1 %	0 %	0 %	0 %
Autre	5 %	1 %	0 %	2 %
Non déclaré	1 %	4 %	5 %	3 %

Source : Système commun pour les subventions et les contributions d'EDSC.

Remarque : Ce tableau n'inclut pas les participants du volet régional québécois du PSECJ, qui relève du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Emplois d'été Canada

Les renseignements suivants proviennent des sondages de départ du programme Emplois d'été Canada qui ont été remplis par les participants et les employeurs (de juin 2019 à décembre 2022), ainsi que d'un examen des documents d'EDSC. Les sondages de départ sont menés par la Direction générale des opérations de programmes. À la fin de chaque cycle de financement, on demande aux employeurs et aux jeunes (qui ont effectué des stages financés par Emplois d'été Canada) de remplir des questionnaires sur la satisfaction des clients et leur expérience du volet Emplois d'été Canada. Le questionnaire destiné aux employeurs est devenu obligatoire à partir de l'exercice 2021 à 2022 et le questionnaire destiné aux jeunes est facultatif, mais la participation est encouragée²⁹.

²⁹ Les taux de réponse des employeurs étaient d'environ 100 % en 2021 à 2022 et de mars à décembre 2022 lorsque la participation était obligatoire, et de 95 % en 2020 à 2021 et de 62 % en 2019 à 2020 lorsque la participation n'était pas obligatoire. Les taux de réponse pour les jeunes montrent une tendance généralement constante: 33 % pour l'exercice 2019 à 2020, 35 % en 2020 à 2021, 38 % en 2021 à 2022 et 34 % de mars à décembre 2022.

Comme on le constate au tableau 11, les résultats de juin 2019 à décembre 2022 indiquent que 368 891 personnes ont participé au volet Emplois d'été Canada. En moyenne, les stages ont duré 71 jours.

Tableau 11. Nombre de participants à Emplois d'été Canada et durée moyenne (nombre de jours) de l'intervention de juin 2019 à décembre 2022

Exercice financier	Nombre de participants	Durée moyenne (jours)
De 2019 à 2020	79 178 (22 %)	67
De 2020 à 2021	52 392 (14 %)	75
De 2021 à 2022	126 912 (34 %)	78
De mars à décembre 2022	110 409 (30 %)	66
Total	368 891 (100 %)	71

Source : Système commun pour les subventions et les contributions d'EDSC.

Comme le montre le tableau 12, de juin 2019 à décembre 2022, le volet Emplois d'été Canada a dépassé son objectif en matière d'expériences de travail rémunéré pour les participants (à l'exception de la première année de la pandémie en 2020 à 2021). Pour ce volet, l'objectif concernant les possibilités d'expériences de travail rémunéré a été augmenté, et il a été dépassé de 2021 à 2022 et de mars à décembre 2022.

Tableau 12. Objectifs annuels d'Emplois d'été Canada pour le nombre d'expériences de travail rémunéré obtenues (de juin 2019 à décembre 2022)

Année	Objectif concernant les possibilités d'expérience de travail rémunéré	Nombre réel de possibilités d'expériences de travail rémunéré	Différence entre l'objectif et le nombre réel d'expériences de travail rémunéré
De 2019 à 2020	70 000	79 273	+9 273
De 2020 à 2021	80 000	68 138	-11 862
De 2021 à 2022	120 000	123 882	+3 882

Évaluation de mi-cycle de la Stratégie emploi et compétences jeunesse

De mars à décembre 2022	100 000	113 223	+13 223
-------------------------	---------	---------	---------

Source : Documents d'information internes d'EDSC.

Mesure dans laquelle Emplois d'été Canada contribue à la préparation à l'emploi, à l'avancement professionnel et à l'acquisition des compétences nécessaires

De juin 2019 à décembre 2022, 99 % des employeurs ont indiqué que les participants à Emplois d'été Canada avaient acquis des compétences au cours de leur stage³⁰. Lors du dernier sondage de départ d'Emplois d'été Canada, les compétences suivantes figuraient parmi les plus souvent citées par les employeurs :

- travail d'équipe (81 %);
- communication (72 %);
- résolution de problèmes (64 %);
- collaboration et prise de décisions (61 %).

De même, les jeunes interrogés dans les sondages de départ les plus récents ont déclaré avoir acquis ou enrichir leurs compétences³¹ :

- compétences transférables (97 % des répondants), y compris :
 - travail d'équipe (85 %);
 - résolution de problème (82 %);
 - prise de décisions (79 %);
 - souplesse (72 %);
 - apprendre de ses erreurs (72 %).
- compétences en emploi (89 %), y compris :
 - communication (77 %);
 - établissement de relations professionnelles positives (58 %);
 - collaboration (57 %);
 - résolution de conflits (50 %);
 - service à la clientèle (43 %).

³⁰ Ces renseignements proviennent des sondages de départ réalisés.

³¹ Pour Emplois d'été Canada au cours de l'exercice 2021 à 2022 et de mars à décembre 2022, le sondage de départ a été modifié pour inclure une question propre à l'épanouissement des jeunes ou le renforcement des compétences transférables. Dans les sondages de départ de 2019 à 2020 et de 2020 à 2021, le questionnaire demandait seulement aux répondants d'énumérer les compétences qu'ils avaient acquises. Il n'est donc pas possible de comparer les 2 périodes.

Parmi les mesures de soutien à l'emploi offertes par les employeurs, les jeunes ont déclaré que celles les plus souvent offertes pendant leur stage à Emplois d'été Canada étaient :

- le mentorat (91 %);
- la formation (85 %);
- l'information sur le marché du travail et la carrière (49 %).

En moyenne, 15 % des participants ont déclaré que leur stage était leur première expérience de travail tandis que la majorité d'entre eux ont déclaré avoir déjà travaillé (85 %). La plupart des participants (61 %) ont déclaré que leur stage dans le cadre d'Emplois d'été Canada était lié à leur domaine d'études.

Un peu plus de la moitié des participants à Emplois d'été Canada avaient l'intention de retourner aux études à temps plein (54 %) après leur participation tandis que 42 % n'avaient pas l'intention de le faire. Il manquait des données pour un peu plus de 3 % des participants.

5.4 Évaluation des enjeux et des défis qui pourraient empêcher l'atteinte des objectifs de la Stratégie

Les informateurs clés et la revue des documents ont permis de cerner de nombreux enjeux et défis susceptibles d'empêcher l'atteinte des objectifs de la Stratégie. Essentiellement, la mise en œuvre de la Stratégie modernisée et la pandémie de COVID-19 posent des défis à relever.

Défis liés à la mise en œuvre de la Stratégie modernisée

Selon les responsables de programme interrogés, les éléments suivants liés à la cueillette de données pourraient empêcher la Stratégie d'atteindre ses objectifs.

Bien qu'il existe un profil horizontal de l'information sur le rendement, 2 systèmes de collecte de données ont été traditionnellement utilisés pour obtenir des données. Plus précisément, il existe un système pour les données d'EDSC et un autre pour les ministères, organismes et sociétés d'État partenaires. Jusqu'à présent, les ministères, organismes et sociétés d'État partenaires transmettaient les données relatives aux participants à EDSC grâce à un système de collecte de données. Il n'existe pas actuellement de système de collecte de données permettant aux ministères, organismes et sociétés d'État partenaires de téléverser en toute sécurité les données relatives aux participants vers EDSC. D'autres moyens d'intégrer les résultats d'évaluation des partenaires seront étudiés.

Il existe des problèmes de normalisation des données lorsque les données recueillies diffèrent d'un partenaire à l'autre (par exemple, les incohérences dans la collecte de données par les partenaires sur certains obstacles que doivent surmonter les jeunes).

Les informateurs clés ont relevé des aspects négatifs concernant la communication des changements apportés aux nouveaux volets et l'absence d'une définition claire des obstacles que doivent surmonter les jeunes entre les ministères et les organismes partenaires.

Défis liés aux effets de la pandémie de COVID-19

Les jeunes ont déclaré que la pandémie de COVID-19 avait perturbé leurs études et qu'ils étaient de plus en plus préoccupés par leur situation financière, même après l'annonce de la Prestation canadienne d'urgence pour les étudiants. Ces facteurs contribuent probablement à la dégradation de la santé mentale chez les jeunes, qui ont connu le plus grand déclin de la santé mentale depuis le début de la pandémie^{32,33,34}.

Selon une revue de la littérature réalisée dans le cadre de l'évaluation, la pandémie de COVID-19 a exacerbé les difficultés et les séquelles auxquelles sont confrontés les jeunes qui se heurtent à des obstacles, dont les personnes 2ELGBTQ+, les minorités visibles, les Autochtones et/ou les personnes en situation de handicap³⁵. Par exemple :

- La pandémie a aggravé les résultats scolaires, compromis la santé mentale, accentué la cyberintimidation et la victimisation, accru le chômage et exacerbé les conflits familiaux pour les jeunes 2ELGBTQ+;
- Certains segments vulnérables des populations d'étudiants noirs et racisés risquent davantage de voir leur mobilité sociale décliner.

La pandémie a exacerbé les inégalités raciales dans le domaine de l'éducation et elle a aggravé les inégalités sociales, les disparités et les vulnérabilités dans les communautés noires et racisées.

- Les plateformes en ligne adoptées dans tout le Canada en réponse à la pandémie risquent de désavantager les communautés autochtones compte tenu de l'apprentissage holistique et communautaire.

En outre, la connectivité à Internet et l'accès aux appareils électroniques et à d'autres dispositifs suscitent des défis.

Les personnes en situation de handicap ont perdu l'accès aux soutiens liés à leur handicap et à des services communautaires essentiels à la suite de la pandémie. Celle-ci a accentué le niveau de pression sur les étudiants qui dépendent des technologies d'assistance pour soutenir l'enseignement en classe.

Leçons retenues au sujet des types d'interventions qui sont efficaces pour les jeunes confrontés à des obstacles

Une revue de la littérature a également permis de relever les leçons retenues pour épauler les jeunes confrontés à des obstacles. Ces leçons comprennent les suivantes :

Dans le système d'éducation, les interventions précoces pour les jeunes du secondaire semblent être très efficaces, en particulier pour les jeunes défavorisés³⁶. Elles ont permis d'améliorer les résultats

³² Source : [Répercussions sur les jeunes \(statcan.gc.ca\)](https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/82-625-x/2020001/article/00001-eng.htm)

³³ Source : [Temps de rattrapage : L'impact de la pandémie chez les jeunes adultes au Canada](https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/82-625-x/2020001/article/00001-eng.htm)

³⁴ Source : [Corps et âme : L'impact de la pandémie sur la santé physique et mentale](https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/82-625-x/2020001/article/00001-eng.htm)

³⁵ Source : *Sexual and Gender Minority Stress Amid the COVID-19 Pandemic: Implications for LGBTQ Young Persons' Mental Health and Well-Being*, 2021.

³⁶ Source : *What Works to Reduce Inequalities in Higher Education*, 2019.

scolaires, y compris le fait d'obtenir ultérieurement un diplôme universitaire ou collégial et ont augmenté les revenus ultérieurs.

Il est de plus en plus important pour les jeunes de bénéficier d'une aide locale au moment opportun pour intégrer le marché du travail et rechercher un emploi³⁷. Elle est efficace, en particulier pour les jeunes défavorisés, et surtout en raison de son faible coût. L'aide à l'intégration sur le marché du travail et à la recherche d'emploi doit être ciblée et conçue en fonction des besoins des différents groupes.

Les microcrédits peuvent être particulièrement importants pour les jeunes, car ils peuvent être acquis d'une manière plus souple qui permet de cibler certaines exigences des différents emplois et peuvent être utilisés pour l'apprentissage tout au long de la vie³⁸.

Leçons retenues de l'évaluation horizontale des Ententes sur le développement du marché du travail³⁹

L'évaluation horizontale des Ententes sur le développement du marché du travail précise que la participation des jeunes à des interventions, tels que le Développement des compétences⁴⁰ et les Subventions salariales ciblées⁴¹, améliore leur participation au marché du travail grâce à une plus grande incidence d'emploi et aux revenus d'emploi accrus par rapport à des jeunes non-participants semblables. Ils diminuent également leur dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu du gouvernement, c'est-à-dire leur utilisation combinée des prestations d'assurance-emploi et des prestations d'aide sociale.

5.5 Mesures temporaires liées à la COVID-19

La pandémie de COVID-19 a entraîné des pertes d'emploi plus marquées chez les jeunes que dans tous les autres groupes d'âge. De mars à mai 2020, le taux de chômage des jeunes Canadiens est passé de 17,1 % à 28,8 %, soit une augmentation de 11,7 points de pourcentage⁴². En réponse aux défis posés par la pandémie, des mesures d'assouplissement accrues et des mesures temporaires ont été ajoutées à la Stratégie.

³⁷ Source : *Les compétences non techniques en tant que stratégie de développement de la main-d'œuvre pour les jeunes déconnectés*, 2021.

³⁸ Source : *Efficacité des programmes d'emploi chez les jeunes après 2018, 2022* (document interne).

³⁹ Source : [Évaluation horizontale des Ententes sur le développement du marché du travail](#)

⁴⁰ Le programme de Développement des compétences aide les participants à acquérir des compétences professionnelles en leur octroyant une aide financière afin qu'ils participent à des formations en classe.

⁴¹ Le programme de Subventions salariales ciblées aide les participants à acquérir une expérience en milieu de travail en offrant aux employeurs une aide financière.

⁴² Source : [Le taux de chômage chez les jeunes au Canada, en Allemagne, en Irlande et au Royaume-Uni à l'ère de la COVID-19 \(statcan.gc.ca\)](#)

Évaluation de mi-cycle de la Stratégie emploi et compétences jeunesse

Emplois d'été Canada

Pour le volet Emplois d'été Canada, les mesures temporaires et les mesures d'assouplissement, annoncées pour la première fois en avril 2020, ont duré jusqu'en février 2022. Les assouplissements temporaires offerts aux employeurs pour les exercices 2020 à 2021 et 2021 à 2022 sont les suivants :

Subventions salariales :

Tous les employeurs visés pouvaient bénéficier d'un remboursement de subvention salariale allant jusqu'à 100 % (75 % pour 2021 à 2022) du salaire horaire minimum provincial ou territorial. Auparavant, les employeurs des secteurs privé et public ne pouvaient recevoir que 50 % du salaire horaire minimum provincial ou territorial.

Emploi à temps partiel :

Tous les employeurs bénéficiant d'un financement peuvent offrir des placements à temps partiel (p. ex. moins de 30 heures par semaine). Auparavant, tous les emplois financés par Emplois d'été Canada devaient être à temps plein (au moins 30 heures par semaine pendant au moins 6 semaines). Cette mesure s'est poursuivie en 2021 à 2022.

Période d'emploi :

Tous les employeurs bénéficiant d'une aide financière pouvaient proposer des stages du 15 mai 2020 au 28 février 2021. Les employeurs pouvaient offrir un emploi à temps partiel aux jeunes qui voulaient travailler pendant l'année scolaire. Cette mesure s'est poursuivie en 2021 à 2022.

Changements apportés aux activités du projet et de l'emploi :

Tous les employeurs bénéficiant d'une aide financière avaient la marge de manœuvre nécessaire pour modifier les activités de projet et de stage afin de soutenir la prestation de services essentiels. Cette mesure s'est poursuivie en 2021 à 2022.

Après l'exercice financier 2021 à 2022, les assouplissements temporaires offerts pour Emplois d'été Canada ont pris fin en raison du faible recours aux mesures d'assouplissement.

Comme l'indique le tableau 13, les demandes de projets provenant des employeurs du programme Emplois d'été Canada sont restées proches des niveaux antérieurs à la pandémie ; les projets approuvés au cours de l'exercice 2020 à 2021 (26 857) étaient légèrement inférieurs aux projets approuvés au cours de l'exercice 2019 à 2020 (près de 29 500). La durée moyenne des stages dans le cadre d'Emplois d'été Canada a augmenté pendant les années de pandémie (8,6 semaines en 2020 à 2021 et 9,3 semaines en 2021 à 2022).

Tableau 13. Demandes de projets à Emplois d'été Canada, approbations, durée moyenne des stages et recours aux mesures d'assouplissement temporaires (de juin 2019 à décembre 2022)

Exercice financier	Demandes de projets à Emplois d'été Canada	Projets approuvés par Emplois d'été Canada	Durée moyenne du stage (semaines)
De 2019 à 2020	39 933	Près de 29 500	8,5

De 2020 à 2021	39 202	26 857	8,6
De 2021 à 2022	50 404	37 491	9,3
De mars à décembre 2022	48 506	41 039	8,4

Source : Documents d'information internes d'EDSC.

Les employeurs du programme Emplois d'été Canada ont recours aux mesures d'assouplissement temporaires pendant la pandémie

Au cours de l'exercice 2020 à 2021, de nombreux employeurs dont le financement était approuvé par Emplois d'été Canada ont profité des assouplissements temporaires accordés par EDSC en raison de la pandémie de COVID-19. Au cours de l'exercice 2021 à 2022, le recours aux mesures d'assouplissement temporaires a considérablement diminué, en particulier en ce qui concerne la période d'emploi et l'emploi à temps partiel. Pendant la pandémie, les demandes de projets provenant des employeurs sont restées proches des niveaux antérieurs à la pandémie : les projets approuvés en 2020 à 2021 (26 857) étant légèrement inférieurs aux projets approuvés en 2019 à 2020 (près de 29 500). La durée moyenne des expériences de travail dans le cadre d'Emplois d'été Canada a légèrement augmenté au cours des années de pandémie, passant d'une moyenne de 8,5 semaines en 2019 à 2020 à 8,6 semaines en 2020 à 2021 et à 9,3 semaines en 2021 à 2022.

Réceptivité de la SECJ aux besoins des employeurs du programme Emplois d'été Canada

À l'automne 2022, EDSC a mené un sondage auprès des employeurs du programme Emplois d'été Canada afin d'exécuter l'évaluation. Bien que les résultats du sondage ne soient pas représentatifs et que le taux de réponse soit faible (7,25 %, n=881), les réponses peuvent nous éclairer en quelque sorte sur les effets des mesures temporaires liées à la COVID-19. Les résultats du sondage sur Emplois d'été Canada réalisé par EDSC concernant l'utilisation par les employeurs des mesures d'assouplissement temporaires (n=546) sont les suivants :

- 62 % des employeurs interrogés ont déclaré avoir eu recours à des mesures d'assouplissement temporaires;
- 81 % des répondants au sondage ont indiqué que les assouplissements temporaires répondaient soit en grande partie ou complètement aux besoins de leur organisation;
- 90 % des répondants au sondage qui ont eu recours aux assouplissements temporaires ont déclaré que le processus de demande à Emplois d'été Canada avec l'ajout des assouplissements temporaires était facile ou très facile à utiliser.

Environ 48 % (n=546) des répondants ayant eu recours aux assouplissements temporaires ont utilisé une combinaison de celles-ci dans leur projet Emplois d'été Canada.

5.6 Mesure du rendement et collecte de données

À la fin de 2022, la Direction de l'évaluation d'EDSC a effectué une évaluation des données des volets PSECJ et Emplois d'été Canada. L'objectif était de déterminer la faisabilité d'utiliser les données pour

Évaluation de mi-cycle de la Stratégie emploi et compétences jeunesse

effectuer l'évaluation horizontale et pour évaluer si le système de collecte de données et de production de rapports en place soutient la mesure du rendement de la Stratégie d'EDSC.

PSECJ⁴³

Les données du PSECJ d'EDSC sont stockées dans le Système commun pour les subventions et contributions (SCSC). D'après l'évaluation des données, les registres ne sont disponibles que pour les participants au PSECJ d'avril 2020 à décembre 2022.

Limite relative aux données : On compte seulement quelques participants au PSECJ provenant de l'exercice 2019 à 2020. L'absence de registres sur les participants pour la première année du PSECJ est attribué à l'absence d'accords signés au cours de la première année de la Stratégie.

Les données du PSECJ sont recueillies à l'aide du modèle de formulaire de renseignements sur le participant. Les signataires d'accords doivent fournir des renseignements dans le modèle, dont le type d'interventions, la date de début du projet et la date d'achèvement du projet. L'évaluation des données indique un taux de réponse de 100 % pour cette information. Plus précisément, les données du SCSC pour le PSECJ couvrent les participants pour lesquels un modèle a été rempli d'avril 2020 à décembre 2022, d'où 77 978 interventions correspondant à 20 888 participants.

Limite relative aux données : Les données ne sont disponibles que pour les participants pour lesquels une date de résultat est déclarée (c'est-à-dire qu'un modèle de formulaire de renseignements sur le participant est rempli et soumis à EDSC). Il n'existe aucune information sur les participants qui n'ont pas rempli le modèle de formulaire de renseignements sur le participant, qu'ils aient ou non participé aux interventions du PSECJ. Cela peut limiter l'estimation des effets différentiels et l'exécution d'une analyse coût-avantages. Les pairs évaluateurs ont toujours conseillé de tenir compte de tous les participants qui ont commencé à participer au programme afin d'évaluer l'effet et l'efficacité du programme.

Le nouveau PSECJ vise à répondre aux besoins d'un particulier de façon holistique par le biais de mesures de soutien, de services et de ressources disponibles afin de favoriser un résultat positif. Ainsi, un participant peut obtenir de l'aide en même temps que n'importe quelle intervention. En particulier, les mesures de soutien peuvent varier et être fournies avant, pendant et après l'intervention en tenant compte des dates de début et de fin du projet. La mise en œuvre de nouveaux cadres de mesure du rendement se heurte à des difficultés.

Limite relative aux données : Les dates de début et de fin de l'intervention ne sont pas saisies de manière unique; seules les dates de début et de fin de la participation à l'ensemble du projet du PSECJ sont consignées. En raison de cette méthode de collecte des données et de la façon dont les dates d'intervention sont saisies, il est difficile d'attribuer les résultats à un type d'intervention « principal », comme c'est traditionnellement le cas dans d'autres exercices d'évaluation de programmes du marché du travail d'EDSC (par exemple, les Ententes sur le développement du

⁴³ Compte tenu de l'entente Canada-Québec avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, de la nature volontaire de la collecte de données auprès des participants et du fait que certains participants n'ont pas rempli le formulaire de départ, le nombre total de participants qui ont rempli le formulaire d'intégration au PSECJ peut ne pas correspondre au nombre total de participants au PSECJ.

marché du travail). L'absence de dates de début et de fin pour chaque intervention peut limiter la capacité à dresser des estimations sur les effets différentiels en vue de déterminer quelles interventions sont les plus efficaces pour quel participant.

En l'absence de données sur les participants au PSECJ pour l'exercice 2019 à 2020, les participants en 2020 à 2021 constitueront la première cohorte de participants pouvant servir à l'analyse des impacts de la Stratégie modernisée. Cela limitera la portée de l'analyse quantitative qui peut être menée, car les données fiscales de l'Agence du revenu du Canada ont un décalage de 2 ans entre l'année de déclaration et l'année de disponibilité des données pour analyse (c'est-à-dire que les données fiscales de 2021 ne seront disponibles qu'à l'automne 2023). Par conséquent, l'analyse quantitative de la Stratégie modernisée, dans le cadre de l'évaluation horizontale, se limitera à l'examen des effets différentiels immédiats⁴⁴ (entre 6 et 15 mois après la participation pour les jeunes ayant commencé leur participation entre avril et décembre 2020).

L'analyse coûts-avantages n'est pas possible à l'heure actuelle, étant donné le nombre limité d'années disponibles pour évaluer les avantages liés à la participation à la Stratégie modernisée⁴⁵. Ainsi, pour l'évaluation horizontale du PSECJ, on ne sera pas en mesure d'évaluer totalement l'effet et l'efficacité de la Stratégie modernisée.

Comme indiqué précédemment, la base de données du SCSC ne comprend pas de données pour les projets propres au Québec. Il existe une entente Canada-Québec avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour le volet régional du PSECJ d'EDSC. Puisque cet accord est en vigueur, les organisations n'étaient pas admissibles à ce volet et elles pouvaient seulement soumettre une demande pour le volet national. Le Québec est chargé de transmettre ses données à EDSC. Au moment de l'évaluation de mi-cycle, ces données n'étaient pas disponibles.

Limite relative aux données : Les données propres au Québec n'étant pas disponibles dans la base de données du SCSC, toute analyse du PSECJ n'inclura pas le Québec⁴⁶.

Pour les participants, la collecte de données sociodémographiques et personnelles à l'aide du modèle de formulaire de renseignements sur le participant, dont le numéro d'assurance sociale, la date de naissance, le genre et le code postal est assurée durant la phase d'accueil et la participation est volontaire. Malgré la nature volontaire, l'analyse des données indique des taux de réponse élevés pour les champs présentés dans le tableau 14.

⁴⁴ Les effets différentiels évaluent les changements directement attribuables à la participation à un volet. On compare les résultats à ceux des membres du groupe témoin.

⁴⁵ L'analyse coûts-avantages permet d'examiner les coûts et les avantages associés à la participation à un volet pour un particulier, le gouvernement et la société (soit l'effet combiné pour le particulier et le gouvernement).

⁴⁶ Les ententes propres au Québec représentent jusqu'à 50 million de dollars par an sur la période des exercices 2020 à 2021 et 2024 à 2025.

Évaluation de mi-cycle de la Stratégie emploi et compétences jeunesse

Tableau 14. Taux de réponse au modèle de formulaire de renseignements sur le participant pour les participants au PSECJ

Nom du champ	Taux de réponse au modèle de formulaire de renseignements sur le participant
Numéro d'assurance sociale	96 %
Nom de famille	98 %
Date de naissance	96 %
Code postal	94 %
Genre	98 %
Membre d'une minorité visible	97 %
Autochtone	96 %
Nouvel immigrant	96 %
Niveau de scolarité	96 %
Personne en situation de handicap	97 %

Source : Système commun pour les subventions et les contributions d'EDSC (d'avril 2020 à décembre 2022, participants au programme de la Stratégie emploi et compétences jeunesse).

Données des ministères, organismes et sociétés d'État partenaires du PSECJ

Par le passé, les ministères, organismes et sociétés d'État partenaires transmettaient les données relatives aux participants à EDSC à l'aide d'un système de collecte de données. Un système de collecte de données permettant aux ministères, organismes et sociétés d'État partenaires de téléverser les données relatives aux participants à EDSC de façon sécuritaire n'est actuellement pas disponible. D'autres moyens d'intégrer les résultats d'évaluation des partenaires seront étudiés.

- **Limite relative aux données :** En raison du manque de données disponibles et compte tenu des contraintes de temps à respecter pour se conformer à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et du Conseil du Trésor, l'analyse quantitative des participants au PSECJ se limitera aux participants d'EDSC.

Chaque ministère et organisme partenaire est responsable de la gestion et de la mise en œuvre de ses propres initiatives de la SECJ, ainsi que de la décision de mener ou non sa propre évaluation pour ses initiatives. Dans ce contexte, la présente stratégie d'évaluation vise, en partie, à appuyer les

activités menées par les ministères et organismes partenaires afin d'élaborer et de livrer une évaluation horizontale plus complète de la SECJ.

Si un ministère ou un organisme partenaire prévoit de mener une évaluation de sa propre initiative de la SECJ, la Direction de l'évaluation se servira des résultats pour compléter les résultats présentés dans le rapport d'évaluation horizontale. En outre, l'évaluation d'EDSC utilisera les informations complémentaires disponibles, les documents ou l'analyse provenant des ministères ou organismes partenaires concernant leurs initiatives ou programmes de la SECJ. Dans le même ordre d'idées, les ministères et organismes partenaires sont également chargés de fournir à Emploi et Développement social Canada des informations et des données administratives sur leurs initiatives.

Emplois d'été Canada⁴⁷

La Direction de l'évaluation a constaté que les données relatives à Emplois d'été Canada étaient accessibles pour la période allant de juin 2019 à décembre 2022, et couvrait 100 % des participants (N=368 891). Comme dans le cas de l'évaluation précédente d'Emplois d'été Canada, l'analyse portera sur les résultats immédiats déclarés dans le SCSC à l'aide des données recueillies dans le modèle de formulaire de renseignements sur le participant et des données provenant d'EDSC au moyen des sondages de départ auprès des employeurs et des participants.

⁴⁷ Tel qu'indiqué précédemment, Emplois d'été Canada représente un volet propre à EDSC.

6. Conclusion

La Stratégie aide les jeunes, en particulier ceux qui font face à des obstacles à l'emploi, à obtenir l'information et à acquérir les compétences, l'expérience de travail et les aptitudes nécessaires pour faire une transition réussie vers le marché du travail. Le présent rapport a été produit pour rendre compte des premières constatations des volets Emplois d'été Canada et PSECJ de la SECJ de juin 2019 à décembre 2022, y compris⁴⁸ :

- les premiers résultats de l'effet des volets de la SECJ sur les populations de jeunes ciblées et les jeunes confrontés à des obstacles;
- les premiers résultats des mesures d'assouplissement temporaires de la COVID-19;
- les premiers résultats de la Stratégie modernisée;
- la mise en œuvre des nouveaux volets du cadre de mesure du rendement.

6.1 Résumé des constatations

Emplois d'été Canada

De juin 2019 à décembre 2022, près de 368 900 jeunes ont participé au volet Emplois d'été Canada. Au cours de cette période, près de 15 % des participants au programme Emplois d'été Canada ont déclaré que leur stage constituait leur première expérience de travail. Le programme Emplois d'été Canada a également dépassé son objectif en matière d'expérience de travail rémunéré, à l'exception du début de la pandémie de COVID-19 en 2020. En 2020 à 2021, le volet a raté son objectif de créer des stages de 11 862 stages, mais, au cours des 2 années suivantes, le volet a augmenté son objectif de création de stages et l'a dépassé au cours de l'exercice 2021 à 2022 et de mars à décembre 2022. Au cours de l'exercice 2021 à 2022, le volet a créé 23 882 stages de plus par rapport à l'objectif fixé et 13 223 stages de plus ont été créés par rapport à l'objectif fixé de mars à décembre 2022.

En moyenne, de juin 2019 à décembre 2022, 99 % des employeurs ayant répondu au sondage de départ d'Emplois d'été Canada ont indiqué que les participants avaient acquis des compétences au cours de leur stage. De même, les jeunes interrogés dans le cadre du plus récent sondage de départ d'Emplois d'été Canada ont déclaré dans 97 % des cas avoir acquis ou renforcé des compétences transférables et, dans 89 % des cas, avoir acquis ou renforcé des compétences en emploi.

Au cours de l'exercice 2020 à 2021, de nombreux employeurs approuvés au programme Emplois d'été Canada ont profité des assouplissements temporaires accordés par EDSC en raison de la pandémie de COVID-19. Au cours de l'exercice 2021 à 2022, le recours aux mesures d'assouplissement temporaires a considérablement diminué, en particulier en ce qui concerne la période d'emploi et l'emploi à temps partiel. Pendant la pandémie, les demandes de projets

⁴⁸ Les données pour l'exercice 2019 à 2020 ne sont pas disponibles pour le PSECJ.

provenant des employeurs sont restées proches des niveaux antérieurs à la pandémie, les projets approuvés en 2020 à 2021 (26 857) étant légèrement inférieurs aux projets approuvés en 2019 à 2020 (près de 29 500). La durée moyenne des expériences de travail dans le cadre d'Emplois d'été Canada a légèrement augmenté au cours des années de pandémie, passant d'une moyenne de 8,5 semaines en 2019 à 2020 à 8,6 semaines en 2020 à 2021 et à 9,3 semaines en 2021 à 2022.

Programme de la Stratégie emploi et compétences jeunesse

D'avril 2020 à décembre 2022, près de 20 900 jeunes ont participé au PSECJ. Le PSECJ est un volet plus intensif qui se concentre sur les jeunes confrontés à des obstacles. La plupart des participants au PSECJ obtiennent au moins 2 interventions. D'avril 2020 à décembre 2022, la durée moyenne des interventions combinées a diminué, passant d'un maximum de 141 jours en 2020 à 2021 à 83 jours entre mars et décembre 2022. Une évaluation des données sur les obstacles auxquels les jeunes sont principalement confrontés dans le cadre du PSECJ et d'Emplois d'été Canada a été effectuée en tenant compte des 5 obstacles connus à l'emploi des jeunes, à savoir :

- les jeunes n'ayant pas terminé leurs études secondaires;
- les jeunes qui sont de nouveaux immigrants;
- les jeunes appartenant à une minorité visible;
- les jeunes en situation de handicap;
- les jeunes vivant en milieu rural ou éloigné.

On a également passé en revue les obstacles combinés à la lumière des informations déclarées par les participants; les obstacles combinés les plus communs auxquels les participants sont confrontés sont les suivants :

- minorité visible et nouvel immigrant (9 %);
- minorité visible et situation de handicap (5 %);
- minorité visible et études secondaires non terminées (5 %);
- études secondaires non terminées et situation de handicap (5 %).

Les premiers résultats de la Stratégie modernisée pour le PSECJ indiquent qu'en moyenne 68 % des participants ont un emploi et que 13 % ont fait un retour aux études après avoir participé au volet en question. Environ 8 % n'avaient pas d'emploi après leur participation.

En ce qui concerne la mise en œuvre des nouveaux éléments du cadre de mesure du rendement, pour les participants au PSECJ en particulier, la déclaration est maintenant volontaire pour les participants qui désirent fournir des renseignements personnels tels que le numéro d'assurance sociale, la date de naissance, le genre et le code postal au moyen du modèle de formulaire de renseignements sur le participant. Bien que la déclaration soit volontaire, l'analyse des données indique que les taux de réponse étaient élevés pour les champs clés. Par le passé, les ministères, organismes et sociétés d'État partenaires de la SECJ transmettaient à EDSC les données relatives aux participants à l'aide d'un système de collecte de données. Un système de collecte de données permettant aux ministères, organismes et sociétés d'État partenaires de téléverser les données relatives aux participants à EDSC de façon sécuritaire n'est actuellement pas disponible. D'autres moyens d'intégrer les résultats d'évaluation des partenaires seront étudiés.

7. Références

Bobadilla, A. et coll., *Les compétences non techniques en tant que stratégie de développement de la main-d'œuvre pour les jeunes déconnectés*, 2021.

Deng, Z. et coll., *Le taux de chômage chez les jeunes au Canada, en Allemagne, en Irlande et au Royaume-Uni à l'ère de la COVID-19*, 2023.

Emploi et Développement social Canada, *Évaluation horizontale des Ententes sur le développement du marché du travail*, 2023.

Environics Institute for Survey Research, *Corps et âme : l'impact de la pandémie sur la santé physique et mentale*, 2021.

Environics Institute for Survey Research, *Temps de rattrapage : l'impact de la pandémie chez les jeunes adultes au Canada*, 2021.

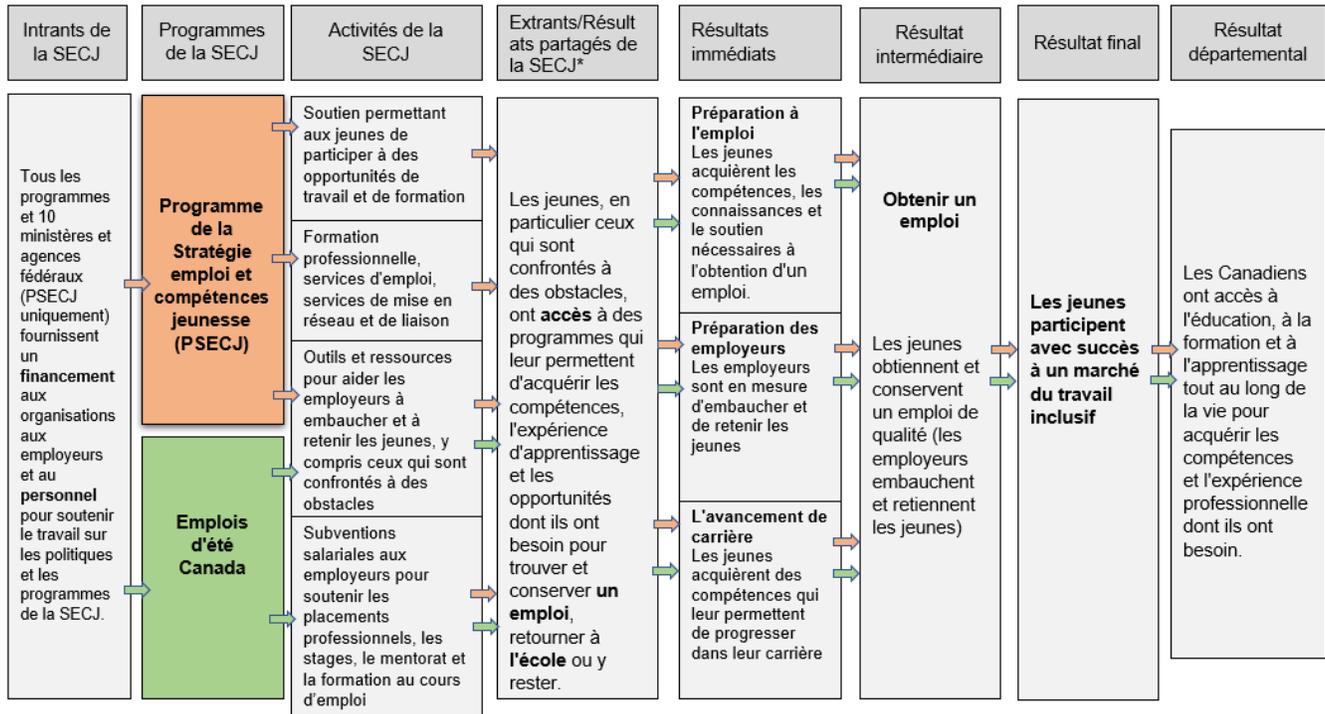
Gunderson, M., *Effectiveness of Youth Employment Programs Post 2018*, 2022. (Document interne)

Herbaut, E., Geven, K. *What Works to Reduce Inequalities in Higher Education? A Systematic Review of the (Quasi -) Experimental Literature on Outreach and Financial Aid*, 2019.

Salerno, J. P. et coll., *Sexual and Gender Minority Stress Amid the COVID-19 Pandemic: Implications for LGBTQ Young Persons' Mental Health and Well-Being*, 2020.

Statistique Canada. *Les répercussions sociales et économiques de la COVID-19 : Le point après 6 mois*, 2020.

Annexe A. Modèle logique de la SECJ, 2021



* Chaque département du SCEJ peut assurer le suivi de ses propres résultats individuels qui ne font pas l'objet d'un rapport dans le cadre de la mesure horizontale de la performance. Il est supposé que la conduite d'activités éligibles aboutit au résultat de ces activités (par exemple, les activités de formation aboutissent à la formation des jeunes), et que la preuve que les jeunes sont servis mesure implicitement la réalisation de tout résultat connexe.